

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du vendredi 30 juin 2017
- Décision modificative n°2/2017 – Budget Commune
- Zone d'activité Economique – transfert de la ZA La Rigounenque à Limogne-en-Quercy
- Mise en sécurité de la traversée du village : validation du plan de financement
- Assainissement : extension du réseau
- Voyage scolaire RPI : participation financière, attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves du Léoure
- Questions Diverses.

Étaient présents : M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME, Mme Alice DENIS, Adjoints, Mme Dorothee CASTELNAU, Mme Évelyne COURNOT, M. Serge CUBAYNES, M. Benoît DEILHES, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Laurette FOISSAC, Mme Annie MARTY M. Alexandre ROUMIGUIÉ, M. Christophe SARRUT.

Étaient excusés : M. Gilles MACCARINI, M. Damien RESCOUSSIÉ,

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du vendredi 30 juin 2017

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 6 septembre dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Décision modificative n°2/2017 – Budget Commune

Le CCAS a été dissous par conséquent, le solde doit être intégré au budget Commune. Le centre des finances publiques de Lalbenque nous a donné l'accord d'intégrer le solde final de **598,02 €** au compte R002 « recette de fonctionnement » du budget Commune.

Nous transférerons également **870 €** des dépenses imprévues au compte 6574 – versement de subventions pour le voyage scolaire.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

3. Zone d'Activité Economique – transfert de la ZA La Rigounenque à Limogne-en Quercy

Par délibération, le conseil communautaire a validé le transfert de la zone artisanale La Rigounenque à Limogne-en-Quercy à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Cette délibération ne sera effective qu'après l'adoption, en des termes identiques, par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes adhérentes à l'EPCI.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

4. Mise en sécurité de la traversée du village : validation du plan de financement

Mme Alice DENIS fait un compte rendu de la réunion du 10 juillet dernier qui présentait aux administrés le projet d'aménagement de mise en sécurité de la traversée du village. Mme Alice DENIS présente les devis et précise que si le coût final dépasse 25 000 € il faudra passer par une procédure d'appel d'offre.

L'aménagement de la traversée du village s'élève à 23 094,00 €. A cette somme il faut ajouter la maîtrise d'œuvre, 1 360,80 € ce qui fait un total de : **24 454,80 €.**

Des demandes de subvention ont été ou vont être sollicitées :

- Amendes de Police (accordée) : 6 071,19 €
- DETR (dossier de demande à transmettre en décembre 2017).

Il faut valider le plan de financement définitif.

Avec 7 voix pour, 4 contre et 2 abstentions le choix s'est porté sur la première proposition. **Une délibération a été établie.**

5. Assainissement : extension du réseau

M. et Mme LAMBERT ont demandé, il y a quelques mois, le raccordement à l'assainissement collectif de 2 maisons d'habitations et le conseil municipal avait donné un avis favorable. Le montant total des travaux s'élève à **3 702,00 €**.

Il sera nécessaire de créer un programme sur le budget assainissement afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

6. Voyage Scolaire RPI Belfort / Fontanes / Montdoumerc – participation financière : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves du Léoure sur le budget communal 2017

L'APE du Léoure organise un voyage scolaire pour les 78 enfants qui fréquentent les cycles 2 et 3 du RPI. Le coût total du voyage s'élève à **26 000 €**.

- Les 3 communes participent à part égale en versant 30 € par enfants. La somme totale sera divisée à part égale pour les 3 communes.
- La coopérative scolaire donne 10 € par enfant et
- l'APE 50 € par enfant.

Le coût de chaque adulte accompagnant est de **90 €**. Chaque commune payera la part de l'employé communal qui accompagnera.

A ce jour, subvention déduite, le coût par enfant pour la famille est de **200 €**.

Le montant de la subvention sera donc de : 2 340 € (30 € x 78 enfants). 2 340 € / 3 mairies = **780 €/commune** auxquels il faut ajouter **90 €** pour le paiement du voyage de l'employé communal qui accompagnera. **Le total est donc de : 870 €**

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

7. Questions diverses

- Convention frais de fonctionnement RPI
- Effectifs rentrée scolaire 2017/2018
- Elections sénatoriales
- Fête votive : Le feu d'artifice était très beau. M. Alexandre ROUMIGUIÉ signale que cette année ils avaient une très bonne équipe et que les très jeunes étaient très motivés.
- Lecture du courrier de M. GALLET et Mme CAMPERGUE
- Le local bar – épicerie : M. le Maire précise qu'il a demandé aux Genets de quitter la salle qu'ils occupent actuellement pour l'allouer à M. ROUGE afin qu'il puisse développer son activité mais que ceux-ci ne veulent pas la céder et aller dans l'algéco tant qu'il y a des fuites et que les travaux demandés n'ont pas été effectués. M. le Maire donne la parole à M. Alain ROUGE qui explique ses difficultés.

➤ Tour de table (...)

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30.**

Le 18 juillet 2017.

Le Maire,
Claude VÉRINES.

Le Secrétaire de Séance,
Francis FIGEAC.